

Intitulé du projet :

Jamoigne

Création d'une maison pour les associations

Description du projet :

Le projet consiste en la rénovation de l'ensemble de la chapelle de Jamoigne pour abriter une grande salle polyvalente au rez-de-chaussée, deux salles de réunions plus petites à l'étage et un espace de rangement au dernier étage.

Le lieu sera équipé d'une cuisine, de sanitaires, etc. Une annexe contemporaine serait construite à l'arrière du bâtiment afin de permettre l'accès aux différents étages.

Les ouvertures pour la lumière ne seront de préférence pas disposées sur la partie contemporaine orientée plein sud, car les bâtiments publics ont souvent des problèmes de surchauffe.

??? : Les questions de l'isolation et du chauffage restent encore à définir (aspects environnementaux)

??? : Quid des aménagements mobilité : parking (nb), accès piétons et vélo, mobilité réduite, entrée sécurisée sur RN dans le cadre de l'amélioration de la traversée par le MET ???

??? : Aménagement de la cours (abords) ???

=> La prochaine étape sera la rencontre par la Commune, le bureau d'étude et l'organisme d'accompagnement des associations et de personnes relais (à définir) afin de définir les besoins réels et d'y adapter le projet de réhabilitation du bâtiment.

A noter que la chapelle de Jamoigne est une partie non rénovée d'un complexe de bâtiments aménagés en ... Récemment (date : ...) via des subventions (A compléter)

La rénovation de la chapelle permet donc de compléter l'aménagement global du site.

Description de l'espace avant aménagement : A compléter

Pour un aménagement, description de la lecture de l'espace avant aménagement

Intégration qualitative du bâtiment : A compléter

Pour une rénovation, cf. Grille « critères architecturaux »

Origine de la demande :

Le manque de lieu de réunion dans le village de Jamoigne est l'une des premières constatations des habitants lors des réunions d'information-consultation. Le sentiment des villageois est qu'il manque une « âme » dans le village, coupé en deux par la route nationale et qu'un lieu de réunion commun favoriserait les liens et les projets. (Cf. réunions du 26/05/2008 et du 22/09/2008).

Jamoigne est un des villages les plus peuplé de la Commune de Chiny (28% de la population de la Commune, soit 1 417 habitants) et dont la croissance est importante (+13% entre 1997 et 2007).

Le village rassemble les différents services de la Commune (Administration communale, CPAS, petits commerces, supermarché...) et abrite une quinzaine de maisonnettes pour personnes âgées.

Par ailleurs, les seuls locaux pour associations du village, l'ancienne école de l'Etat, ont été fermés le 31 août 2009 (problèmes de sécurité, coûts de chauffage exorbitant...). Une solution de relocalisation a été trouvée pour les services para-communaux (sur le site du château du Faing à Jamoigne) et pour les associations sportives (au complexe sportif de Jamoigne qui devrait rouvrir au quatrième trimestre 2010). Pour les autres associations, elles pourront louer des locaux dans d'autres villages (Chiny, Izel...), ce qui n'aura pas d'impact sur la qualité de vie dans le village même.

??? : En quoi la rénovation de la chapelle en salle de village améliorera la convivialité, « l'âme » du village ?

Rem :

- Veiller à ce que le projet émane ou soit en cohérence avec les réflexions participatives menées.
- Veiller à associer les personnes concernées (acteurs, usagers, publics cibles,...) dès le stade de conception du projet.

Justification du projet :

Le projet se justifie par :

- l'absence de lieu pour les associations non sportives à Jamoigne même ;
- les besoins de la population et des associations en termes de liens sociaux et de solidarité à créer dans le village (demande explicite dans les réunions sur place) ;
- la taille du village et l'augmentation de la population du village.

!! Rem : Veiller à ce que le projet soit en cohérence avec les besoins mis en évidence dans le diagnostic.

En quoi le projet s'inscrit-il dans une démarche Agenda 21 local ? :

En termes de développement durable, le projet :

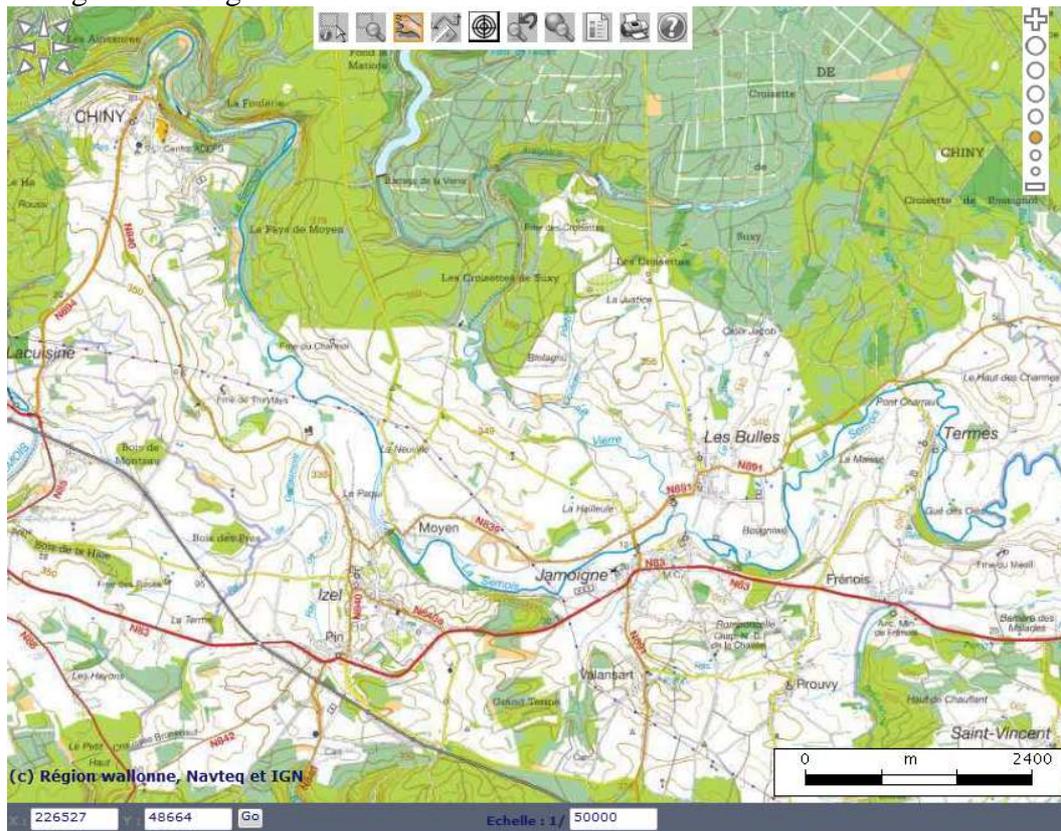
- favorisera un mieux être social des habitants « former une communauté »
- permettra un renforcement du lien social et intergénérationnel dans le village
- prendra en compte des économies d'énergie (isolation ...)
- La localisation, centrale, favorisera les déplacements doux
-

+ compléter avec une synthèse argumentée des résultats de la grille d'analyse cf. annexe 1 :
A compléter

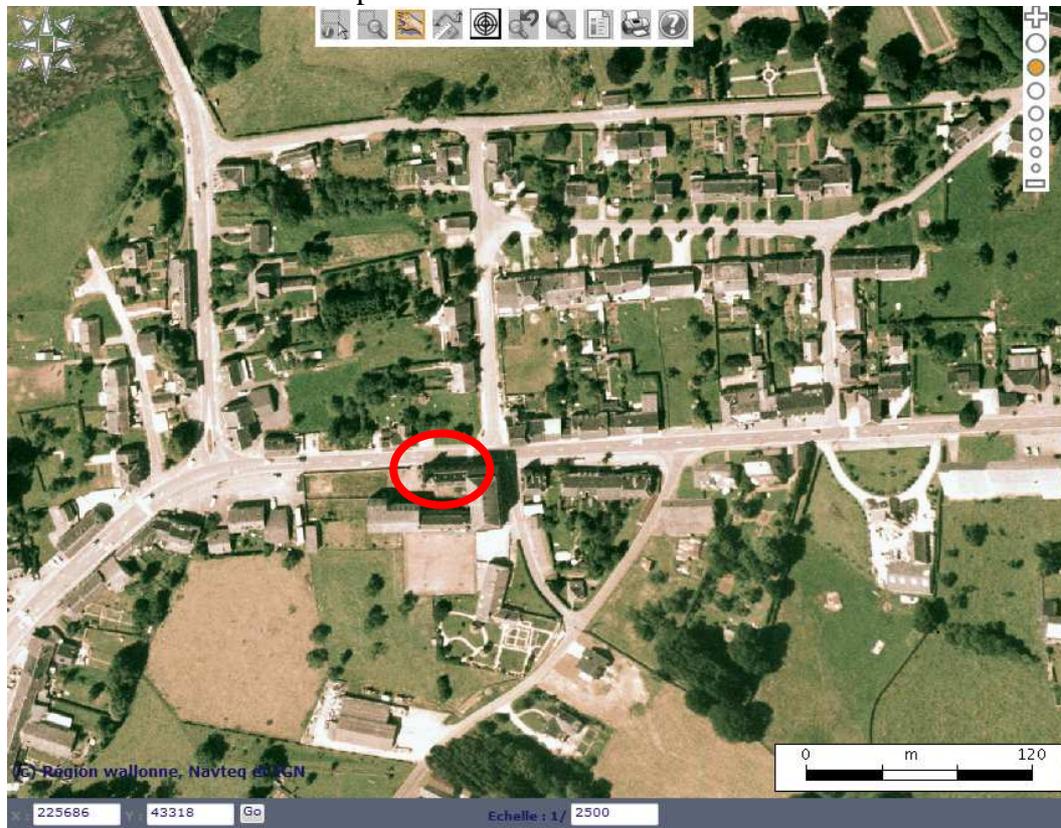
A noter que la traversée du village par la route nationale sera prochainement aménagée, ce qui favorisera notamment la sécurité des déplacements piétons et vélo.

Localisation :

Village de Jamoigne :



Carte de situation de la chapelle



Statut au plan de secteur :

Statut de propriété :

Tâches à réaliser :

Objectifs visés :

Estimation globale du coût :

Rem :

- Veiller à ce que le budget soit réaliste, adapté à ses objectifs et dimensions

Investissements	Montant (HTVA)	Origine du financement
Total		

Programme de réalisation :

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Indicateurs :

- a) D'impact (liés aux défis) :
- b) De résultat (liés aux objectifs opérationnels auxquels le projet est censé répondre).
- c) De réalisation (liés au projet)

Impact en matière de développement durable :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Création d'emploi local	
Responsabilisation des modes de production et de consommation	
Cohésion sociale et solidarités	
Préservation des ressources	
Protection de l'environnement	

Annexes :

1. Grille d'analyse Agenda 21 local - A compléter

	Non pertinent	Pris en compte	Non pris en compte	Commentaires
1. Le projet intègre-t-il la participation des acteurs locaux et habitants (mobilisation des partenaires, implication et expertise des usagers,...) ?				
2. Ce projet est-il pensé « à la bonne échelle territoriale » (quartier, village, commune, supra) ?				
3. Le projet a-t-il des répercussions positives et négatives sur le marché de l'emploi local (maintien/création d'emplois pérennes) ou sur le chiffre d'affaire des entreprises locales ?				
4. Ce projet permet-il aux personnes socialement et/ou économiquement défavorisées d'accéder à ses retombées (emploi, accessibilité aux services, à la culture etc) ?				
5. Le projet mobilise-t-il des financements ou des contributions solidaires et/ou locales (hors RW) ?				
6. Le projet profite-t-il concrètement à la population locale (emploi, économie, service, lien social, bien-être, ...) ?				
7. Le projet prend-t-il en compte totalement ou tout au moins de manière suffisante les coûts indirects des impacts sociaux (conditions de production, santé, ...) ?				
8. Le projet contribue-t-il à améliorer la prise en compte des minorités ou différents groupes sociaux fragilisés?				
9. Ce projet permet-il de promouvoir, maintenir ou améliorer les relations harmonieuses et la cohésion sociale ?				
10. Le projet favorise-t-il les coopérations et les partenariats, et notamment les solidarités internationales ?				
11. Ce projet est-il conçu de manière à éviter des risques possibles mais non prouvés (principe de précaution) pour l'humain et son environnement ?				
12. Le projet prend-t-il en compte totalement ou tout au moins de manière suffisante les coûts indirects des impacts environnementaux (transports, matériaux, pollutions, déchets, ...)?				
13. Le projet est-il économe, réversible ou encourage-t-il les économies d'espaces, des ressources naturelles et de l'énergie ?				
14. Le projet a-t-il des impacts positifs ou négatifs sur la biodiversité, les paysages et les milieux naturels ?				
15. Le projet permet-il de promouvoir ou favoriser une attitude de « consommation durable et responsable » auprès des habitants ?				
16. Le projet respecte-t-il ou améliore-t-il les spécificités locales (identités paysagère, culturelle, patrimoniale, politique, sociale, ...) ?				

2. Critères architecturaux (AAU) – A compléter

LISTE DE CRITERES RELATIVE A LA RENOVATION/REAFFECTATION DE BATIMENTS

Le projet respecte-t-il les principes de la charte de Venise ?

- le critère d'authenticité : la nouvelle affectation du bâtiment est-elle compatible avec la sauvegarde du caractère authentique et des caractéristiques patrimoniales de celui-ci ?
- le critère de lisibilité : les interventions contemporaines sont-elles facilement repérables ? la restauration évite-t-elle le faux vieux ?
- le critère de réversibilité : les qualités historiques et patrimoniales du bâtiment sont-elles préservées ? sera-t-il possible de revenir à l'état antérieur si les circonstances le nécessitaient ?

Les caractéristiques agro-géographiques du bâtiment sont-elles maintenues ?

- volumétrie (gabarit, pente de toitures, absence ou non de débordement, de lucarnes, ...)
 - matériaux (toiture, façades, encadrement et soubassement, ...)
 - ouvertures (équilibre pleins/vides, rythme des ouvertures, lignes verticales)
- ... de manière à ce que, après transformation, il soit toujours possible d'identifier la région agro-géographique à laquelle le bâtiment appartient.

Les façades sont-elles toujours lisibles (en priorité la façade avant) ?

- est-il toujours possible de repérer les anciennes fonctions grâce aux ouvertures en façade avant (ce critère est important pour l'habitat traditionnel mais il peut également être appliqué à certains bâtiments témoins d'une industrie ou d'un artisanat anciens) ?

La performance énergétique du bâtiment a-t-elle été améliorée ?

- dans les bâtiments classés ou à forte valeur patrimoniale, un équilibre est à rechercher entre utilisation rationnelle de l'énergie et sauvegarde des éléments patrimoniaux

Les détails patrimoniaux de qualité sont-ils préservés ?

- détails architecturaux, éléments constructifs ou patrimoniaux particuliers (encadrement de porte sculpté, potale encastrée dans une façade, chasse-roues, épi de toiture, millésime, ...) ?

A-t-on veillé à la bonne intégration et à la recherche d'une expression contemporaine des nouveaux éléments fonctionnels éventuels ?

- escalier de secours, panneaux solaires, antenne satellite, ...

Le projet respecte-t-il un rapport coût/qualité raisonnable ?

Le budget est-il bien réparti en fonction des priorités du programme mais aussi des critères de sauvegarde ?

Les techniques de restauration sont-elles justifiées, appropriées ?

Les matériaux utilisés ont-ils un bon rapport qualité/prix ?

Propositions de critères prioritaires

1. Le projet respecte-t-il les caractéristiques patrimoniales du bâtiment ? (le programme de la nouvelle affectation et le projet qui en découle permettent-ils de les sauvegarder - caractéristiques propres pour le patrimoine monumental, caractéristiques agro-géographiques pour l'habitat traditionnel)
2. La lecture de l'ancienne fonction du bâtiment est-elle préservée ? (lisibilité des façades, lisibilité et réversibilité des nouvelles interventions)
3. Le projet est-il abouti jusqu'aux détails ? (sauvegarde des détails architecturaux et des éléments patrimoniaux et constructifs particuliers, intégration des nouveaux éléments fonctionnels, amélioration de la performance énergétique)